

38 - Vie des Quartiers - Vie Associative - Subvention à l'Association Solidarité Femmes

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : L'association Solidarité Femmes, qui lutte contre les violences faites aux femmes a été créée en 1980. Elle gère un CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) qui permet l'accueil, l'écoute et l'hébergement des femmes victimes de violences, accompagnées ou non de leurs enfants. Ce centre fonctionne en structure éclatée composée de 8 appartements répartis sur la Ville.

L'association, locataire d'une maison rue des Roses, souhaite y créer un accueil de jour qui permettrait aux femmes de venir sans rendez-vous pour bénéficier d'un accueil individualisé et anonyme.

Cette nouvelle offre de service pour les femmes victimes de violences permettrait à chaque personne accueillie de bénéficier d'une étude approfondie de sa situation, d'une évaluation des démarches à entreprendre et d'une orientation vers les partenaires et institutions compétentes.

Le projet se ferait avec l'équipe de professionnelles en place actuellement, soutenue par le recrutement d'un travailleur social à plein temps.

Le coût global de l'action s'élèverait à 47 900 €.

Pour soutenir ce projet, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 3 500 € à l'association Solidarité Femmes.

La dépense sera prélevée sur les crédits de la ligne de crédit 65.020.6574.47047.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur cette proposition.

«M. LE MAIRE : C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 8, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 26 février 2014.